

SNJ Section Ile-de-France

33, rue du Louvre
75002 Paris
Tél. : 01 42 36 84 23
Fax : 01 45 08 80 33
Mail : contactrp@snj.fr
Blog : <http://snj-paris-idf.org/>
Sur Twitter : twitter.com/snj_idf

Des nouvelles du Conseil

Si tu lis cet éditio du SNJ Info, c'est que tu fais partie des quelque mille adhérents de la section régionale d'Ile-de-France. Tu sais que le conseil de la région parisienne, composé de trente membres, a été renouvelé de la moitié d'entre eux en avril dernier.

Le Conseil représente ses adhérents, donc toi, auprès des instances nationales du SNJ. Mais aussi tisse des liens entre les sections d'entreprise de la région francilienne, participe à nos combats, les fait connaître, soutient nos militants en difficulté, en période de recrudescence des attaques antisyndicales dans nos entreprises de presse et de crise du journalisme. Autant dire que le conseil parisien revêt une importance de tout premier plan pour chacun. Si nous t'avons paru trop peu communiquer ces derniers temps, nous comptons bien nous manifester à toi de plus en plus souvent. En usant des nouveaux outils que nous avons mis en place : le blog (<http://snj-paris-idf.org/>), le compte Twitter (twitter.com/snj_idf) et la liste de diffusion de la section régionale. Sans oublier le SNJ Info.

Dès la rentrée prochaine, nous organiserons aussi des tables rondes sur notre métier, et convierons ceux qui le souhaitent à assister à une séance du Conseil. Nous préparons aussi le prochain congrès national du SNJ, organisé cette année à Autrans, du 5 au 8 octobre. Le conseil d'Ile-de-France y jouera tout son rôle, pour ses adhérents, pour le journalisme, pour le SNJ.

Jean-Bernard Gervais, secrétaire général de la section francilienne du SNJ

SNJ INFO

SYNDICAT NATIONAL
DES JOURNALISTES

L 761 - 2

N° 116 – Deuxième et troisième trimestres 2011 – 2 euros

Sauver *La Tribune* et le pluralisme de la presse

En mauvaise posture, et menacé par un PSE mutilant, le quotidien économique fait appel aux pouvoirs publics pour aider à préserver la pluralité de la presse économique quotidienne.

Quels investisseurs apporteront 5 millions d'euros pour recapitaliser *La Tribune*, d'ici la fin de l'année 2011 ? Il s'agit de sauver un titre, mais aussi de préserver le pluralisme de la presse économique quotidienne française, rien de moins ! Le SNJ de *La Tribune* prépare ainsi le rappel de ses troupes et de tous ses confrères franciliens pour lancer un appel aux pouvoirs publics, lors d'une manifestation devant l'Assemblée nationale. Histoire de souligner le devoir de pluralisme devenu constitutionnel (art. 35), car il n'y a que deux quotidiens économiques en France : *Les Echos* et *La Tribune*.

Doté de la confiance de 80 % d'abonnés (institutionnels, banques, assurances, gestionnaires de patrimoine, notaires, etc.), *La Tribune*, née au début des années 1980, disposait en 2010 d'une diffusion payée officielle de 79 164 exemplaires, derrière *Les Echos* (120 444 exemplaires).

Soucieuse de fiabilité pour une telle clientèle, très lisible, de plus petit format que son concurrent, elle se veut « plus poil à gratter » que celui-ci, explique David Larbre, délégué syndical SNJ de *La Tribune*. Malgré ces atouts, « des investisseurs sérieux ont fui », reconnaît-il, s'avouant « pessimiste » : si rien ne change, « il restera moins de

2 millions d'euros dans la caisse fin décembre 2011 ; on est donc au bord de la liquidation ou de la cessation de paiement. Nous craignons que l'entreprise soit mise aux enchères au tribunal de commerce. N'importe quel repreneur pourrait faire une proposition ».

Trop peu de journalistes

Fin juin 2011, la PDG, Valérie Décamp, a présenté un plan social prévoyant la suppression de 17 postes, réorganisation « inéluctable », selon elle, dans un contexte de recapitalisation et de procédure de sauvegarde dont bénéficiera *La Tribune* jusqu'à fin décembre 2011. Elle a affirmé alors qu'elle veillerait à mettre en œuvre « toutes les solutions possibles de formation et de reclassement interne ».

Mais David Larbre s'inquiète au nom du SNJ : « Avec ce plan social, il restera une soixantaine de cartes de presse, ce serait la plus petite rédaction quotidienne nationale de France » (presque trois fois moins qu'aux *Echos*). Les experts pointent ce que disent les élus depuis longtemps : une majorité des tâches de secrétariat de rédaction (SR) seraient transférées sur les rédigeants, ce qui n'est pas faisable. Le projet de Jacques Rosselin, directeur de la

(Suite page 2)

DANS CE NUMÉRO • Page 2 Nouvelle tentative de réforme à l'AFP • **Page 3** Débat public du SNJ Ile-de-France : « L'information, à quels prix ? » • **Page 4** La Commission arbitrale côté SNJ. Studio Press : dix journalistes à réintégrer

VIE DES ENTREPRISES

Nouvelle tentative de réforme à l'AFP

Une énième tentative de réformer le statut de l'Agence France Presse (loi du 10 janvier 1957) suscite la vigilance et le scepticisme des syndicats. Sous leur pression, l'examen du texte qui la définit a été reporté.

Une proposition de loi défendue par Jacques Legendre (UMP) devait être mise à l'ordre du jour du Sénat le 8 juin. Face à l'hostilité des personnels de l'Agence, l'examen du texte a été reporté à l'automne 2011, son rapporteur Jean-Pierre Leleux (UMP) devant rencontrer les syndicats entre-temps.

Pour la section SNJ de l'Agence, ce texte est porteur de trop d'incertitudes, notamment sur la définition des missions de l'AFP et la composition du conseil d'administration. Entretien avec Dimitri de Kochko, délégué syndical SNJ.

Quelle est le principal danger de cette proposition ?

Dimitri de Kochko : Ce texte redéfinit le périmètre des missions d'intérêt général remplies par l'AFP uniquement de manière comptable, et les lie aux contraintes budgétaires, ce qui représente un péril mortel. L'agence est née d'une volonté politique, à l'époque unanime. Elle assure par essence une mission d'intérêt général en apportant aux citoyens une information qui n'obéit pas à des impératifs de rentabilité commerciale, ce qui est le cas d'une entreprise privée. Nous comprenons le souci de répondre aux obligations dictées par la Commission européenne, mais nous attirons l'attention du législateur sur le fait que la conception même d'une agence comme l'AFP est toute entière dédiée à une mission d'intérêt général, indépendamment de la question de son budget.

Et sur la composition du conseil d'administration ?

Actuellement, le CA est composé de seize personnes, dont dix issues de la presse quotidienne, régionale et nationale. Le texte prévoit de ramener à

quatre le nombre de représentants des médias et la cooptation de « six personnalités indépendantes disposant d'une expérience reconnue dans les domaines de l'information et du journalisme, de la vie internationale des entreprises de médias d'information et de la francophonie, dont au moins une personne de nationalité étrangère ». Nous estimons qu'il est impossible de laisser dans l'imprécision, et à terme dans l'arbitraire, le choix de six personnes sur seize, dont le futur PDG. Nous suggérons une liste d'organisations et d'institutions représentatives dont seraient issues ces personnalités : associations de consommateurs, Fédération internationale des journalistes, etc.

Dans quel contexte syndical propre à l'AFP s'inscrit cette nouvelle tentative de réforme ?

En gros, tous les syndicats sont d'accord sur ces critiques. Mais la CGT et Sud refusent tout changement. Le SNJ accepte que le statut soit toiletté à condition de ne pas porter atteinte aux principes constitutifs de l'AFP. A l'assemblée générale du 8 juin, CGT, FO et Sud ont appelé à une grève de vingt-quatre heures,

qui a été votée par 120 personnes. SNJ et CFDT, de leur côté, ont préféré appeler à une grève "symbolique" de deux heures, pendant la réunion des présidents au Parlement pour fixer l'ordre du jour. Ceux-ci ont reporté l'examen du texte. Nous avons donc obtenu satisfaction : nous ne voulions pas d'un examen hâtif de cette proposition de loi. La proximité, alors, des élections des représentants du personnel à l'AFP explique en fait la surenchère de la CGT, FO et Sud, qui savaient, en réalité, tout comme le SNJ, que la proposition ne serait de toute façon pas examinée par les sénateurs en juin. Depuis la rentrée, l'intersyndicale a retrouvée son union pour mener ce combat.

Est-ce qu'il ne s'agit pas, avec cette réforme, d'un vieux serpent de mer ?

Cette tentative de changer le statut est au moins la quatrième depuis une vingtaine d'années, pour des raisons légitimes ou non. La proposition de réforme actuelle tient compte des objections et des luttes du personnel de l'AFP, mais présente encore beaucoup trop d'imperfections. **Propos recueillis par M.-F. M**

Sauver La Tribune (Suite de la première page)

rédaction, est intéressant, mais il y a trop peu de moyens humains pour assurer une rédaction bimedia papier-numérique.

« Les élus m'ont nommé pour ester en justice, poursuit David Larbre, en raison d'irrégularités dans le plan social, notamment les propositions de reclassement des SR vers le service informatique, sous la convention de la publicité ! D'où un prochain et probable référé au tribunal pour stopper la procédure ». Parmi les 8 SR, 6 sont élus, dont 2 DS, précise David, lui-même SR. Le SNJ est le syndicat majoritaire de *La Tribune* (86% des voix au CE en 2009).

« C'est un immense gâchis, s'indigne David Larbre. Les comptes avaient été remis à zéro en 2008, et Bernard Arnault (LVMH) avait laissé trois ans de trésorerie en cash avant de céder le titre à Alain Weill qui avait nommé alors Valérie Décamp (venue de la pub et de *Métro*), à

qui il a cédé 80% du capital pour 1 euro symbolique en mai 2010. Elle avait en 2008 trois ans pour bâtir un projet. Mais son entourage ne connaît pas la presse. Bilan : 3 directeurs de la rédaction différents, 3 nouvelles formules, la moitié des journalistes partis en trois ans. Il y avait 134 cartes de presse en 2008, le PSE actuel en prévoit 60. » L'aide de l'Etat s'élève à 5 millions d'euros pendant ce temps. Mais ni Alain Weill ni Valérie Décamp n'ont investi dans *La Tribune*.

« Il faut interpeller le gouvernement pour lui rappeler son devoir de pluralisme, martelle David Larbre. Il faut que le gouvernement aide à trouver des investisseurs, à moins qu'il n'ait intérêt à ce qu'il ne reste que *Les Echos*, détenu par Bernard Arnault, proche du président Sarkozy, et qui serait dirigé comme une force de frappe du candidat UMP à la présidentielle... » **M.-F. M**

DEBAT PUBLIC DU SNJ ILE-DE-FRANCE

« L'information, à quels prix ? »

La révolution numérique, avec la facilité et l'apparente gratuité qu'elle apporte, a véritablement bouleversé l'information, alors que le prix à payer pour informer librement est parfois très lourd. Un débat du SNJ a abordé ces questions.

La section SNJ d'Ile-de-France avait invité, le 28 avril 2011, Denis Robert, qui a dénoncé les agissements de la multinationale Clearstream, et Ignacio Ramonet, ancien directeur du *Monde diplomatique*, à un débat animé par Eric Marquis sur le thème de « L'information, à quels prix ? »

Ignacio Ramonet y a exposé son analyse sans concession des répercussions de la révolution numérique à la fois sur



Denis Robert et Ignacio Ramonet, les deux intervenants invités au débat.

notre société et notre métier. « Internet est une réalité technique équivalant à l'invention de l'imprimerie. En 1440, avec Gutenberg, c'est l'ensemble de la société qui est totalement bouleversée. La diffusion des connaissances et du savoir est possible, ce n'est plus l'apanage exclusif d'un tout petit groupe. Aujourd'hui, nous sommes confrontés au même bouleversement, d'où l'extinction d'un certain nombre de médias ».

Une gigantesque révolution

Et l'ancien directeur du *Monde diplomatique* d'expliquer que cette révolution vient des Etats-Unis, où une centaine de journaux a disparu en quelques années et plus de 25 000 journalistes ont été licenciés. « L'écosystème des médias a été blessé, poursuit-il. Mais la disparition des dinosaures a conduit à l'apparition des mammifères ! Dans le nouveau biotope surgissent des médias différents. Internet n'est pas qu'un média, c'est

aussi un média ! N'importe qui détient aujourd'hui un média planétaire. Les journalistes ont perdu le monopole de l'information ! » Et Denis Robert, l'autre invité du débat, d'acquiescer.

Dix ans de combat pour une même enquête

« L'information ? J'ai donné. Moi, j'ai payé le prix... » L'ancien journaliste de *Libération* a résumé « dix années de journalisme et de combat » (notamment juridique) pour avoir mené une enquête sur Clearstream qui lui a coûté du temps, de l'énergie et de l'argent, même si sa bataille pour résister aux pressions et faire connaître ce que son enquête a révélé est exemplaire pour toute la profession.

« Je me bagarre encore, dit-il. La Cour de cassation ouvre les fenêtres. On a admis le sérieux de l'enquête et le fait qu'elle est d'intérêt général. Les décisions de justice récentes sur cette affaire ouvrent de nombreuses possibilités pour les journalistes. Depuis janvier, sept confrères ont gagné en se fondant sur la récente jurisprudence ».

Mais les « roitelets de l'information » qui ont critiqué leur confrère esseulé au cours de cette longue bagarre journalistique et judiciaire ne le soutiennent pas davantage aujourd'hui. Le journaliste n'en a cure. Si la presse a fait peu d'écho à la décision de justice, internet a pris naturellement le relais. « Aujourd'hui, je peux ressortir mes livres, mes films. Je me bats aussi pour qu'une enquête parlementaire européenne soit menée sur Clearstream. »

Denis Robert travaille actuellement sur un film mettant en lumière des réflexions sur le journalisme et l'information, et suit des étudiants jusqu'à l'obtention de leur diplôme.

Dans la salle, les questions fusent. « Le

prix à payer pour l'information n'est-il pas le sacrifice de la complexité ? » Si Denis Robert a parfois le sentiment « d'être un dinosaure de l'information », il pense surtout que ses enquêtes auraient dû être publiées par un journal. « C'est un choix économique fait par les éditeurs que d'abandonner l'investigation », estime-t-il.

L'investigation change de support

Ignacio Ramonet confirme, tout en voyant l'émergence de nouveaux phénomènes : « Le journalisme d'investigation est en train de disparaître, mais est apparu Wikileaks ! Par ailleurs, aux Etats-Unis, des mécènes créent des fondations pour financer des enquêtes. D'ailleurs, en 2010, un site internet, ProPublica, financé par des dons, a remporté le prix Pulitzer. » Dans cette révolution numérique qui donne un incontestable coup de vieux aux éditeurs traditionnels apparaissent d'autres business models. Aux journalistes de s'adapter en profitant des nouvelles opportunités.

« Je veux de l'information bio. Sans mensonges, sans OGM, sans pesticides ! Seuls les journalistes peuvent la garantir ainsi. C'est pourquoi nous sommes les garants de la démocratie », conclut Ignacio Ramonet. **C. P.**

Bibliographie : « Révélation\$ », par Denis Robert, avec Ernest Backes, Arènes Editions, 2011. « L'explosion du journalisme. Des médias de masse à la masse des médias », par Ignacio Ramonet, Editions Galilée, 2011.



Un public attentif et intéressé.

Conseil et bureau d'Ile-de-France 2011-2012

A l'issue de l'assemblée générale du 28 avril 2011, le conseil d'administration du SNJ de la région Ile-de-France a renouvelé la moitié de ses membres. Un nouveau bureau a été élu. Le nouveau secrétaire général du Conseil est Jean-Bernard Gervais.

QUESTIONS JURIDIQUES

La Commission arbitrale côté SNJ : l'envers du décor

Les arbitres du SNJ sont les plus souvent présents dans cette juridiction d'exception, qui intervient sur les indemnités après un licenciement pour faute grave ou au-delà de quinze ans d'ancienneté (cf SNJ info n° 114).

Le SNJ s'occupe de plus de 80% des dossiers qui passent en Commission arbitrale. Plusieurs de nos militants sont mobilisés à la relecture des mémoires et comme arbitres lors du passage du journaliste devant cette juridiction d'exception qui se tient rue Lafayette, dans les locaux de la Carte de presse. Pour des raisons évidentes, ce sont surtout des personnes de la région parisienne qui sont désignées comme arbitres. Heureusement, d'autres militants de province, expérimentés, prêtent leur concours quand il y a des problèmes de

disponibilité. Par ailleurs, une employée à mi-temps s'occupe des saisines, des photocopies des dossiers et du planning afin que le SNJ puisse toujours avoir deux bénévoles disponibles pour étudier les dossiers et être sur place lors des audiences. C'est une très grosse organisation.

La commission est paritaire, mais les attaques d'employeurs qui vivent mal de devoir payer des clauses de cession, des licenciements au-delà de 15 ans d'ancienneté, ou justifier des licenciements pour fautes, la fragilisent. Autrefois, les relations pouvaient laisser penser à un relatif « gentleman agreement » entre les représentants des employeurs et ceux des salariés, qui (sous la présidence d'un haut magistrat rompu à ces questions) discutaient autour de la table de chaque cas en tentant de trou-

ver une solution acceptable pour les parties. Désormais, d'importantes tensions apparaissent : mandat des représentants patronaux pour ne pas dépasser une certaine somme, chantage à la signature, remise en cause de certaines demandes du salarié. Depuis un an, une nouveauté va dans un mauvais sens : certains employeurs proposent zéro centime au-dessus de quinze ans, justifiant ce choix... par la crise, la différence entre journalistes et autres salariés moins bien traités par le code du travail et estimant, in fine, que la somme perçue par le salarié pour ses quinze premières années est suffisante. C'est donc pied à pied que les négociations ont lieu, afin que les confrères puissent partir avec des sommes décentes – alors qu'on leur reproche aussi de profiter d'un « effet d'aubaine ». Deux questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) sur la légitimité de la commission ont été posées par des employeurs, mais n'ont pas abouti. **C. P.**

Fraude de Studio Press (groupe Roularta) Dix journalistes à réintégrer !

Par dix arrêts du 24 mai 2011, la Cour d'appel de Paris a ordonné à la société Studio Press, filiale à 100% du Groupe Express-Roularta, de réintégrer dix des journalistes du magazine *Radikal* injustement licenciés en 2005.

Radikal était un important titre de la presse rap. Le 20 septembre 2004, sa société éditrice, Studio Press, l'avait confié en location-gérance à la société allemande Imag. Le tribunal de grande instance de Bobigny avait donné son autorisation. Mais Imag a renoncé à son projet : c'est une autre société, Pop-Média, créée pour l'occasion par Imag, qui a repris illégalement ce titre en location-gérance avant d'être mis quelque temps plus tard en dépôt de bilan et finalement en liquidation judiciaire.

La cour d'appel de Paris a jugé que le contrat de travail des dix salariés a été frauduleusement transmis à la société Pop-Média en 2004. Elle a jugé en conséquence le licenciement des journalistes par le liquidateur de Pop-Média sans effet. Les dix salariés auraient alors dû être réintégrés au sein de leur

société d'origine, Studio Press, ce qui leur a été refusé à l'époque. Studio Press a été condamné à leur payer un rappel de salaire sur cinq ans (environ 1,5 million d'euros pour les dix), ainsi qu'à les réintégrer, sous astreinte de 500 euros par jour et par personne, à partir du 1^{er} juillet 2011. Studio Press doit également rembourser la totalité des montants que les AGS (Garp) ont versé aux dix journalistes, lors de leur licenciement, le 10 octobre 2005. Ces indemnités étant laissées aux dix, à titre de réparation du préjudice. Le 1^{er} juillet 2011, les dix journalistes se sont donc présentés, accompagnés de maître Cohen, huissier de justice à Paris, au siège de la société Studio Press, où ils ont été reçus par la direction des ressources humaines. Celle-ci leur a affirmé alors que la société n'était pas en mesure de les réintégrer.

Depuis 2005, les dix anciens salariés exercent leur métier de journaliste en tant que pigistes pour diverses publications, mais aucun d'entre eux n'a retrouvé un emploi salarié stable.

D'autres infos sur les entreprises d'Ile-de-France sur le blog
<http://snj-paris-idf.org>
 et sur Twitter
twitter.com/snj_idf

PERMANENCES SNJ

33, rue du Louvre, 75002 Paris

ACTION SYNDICALE EN ENTREPRISE :
 le jeudi, de 18 h 30 à 20 h 30

EMPLOI :

le jeudi, de 19 h 30 à 20 h 30

JURIDIQUE :

le mercredi, de 10 h 30 à 12 h par
 téléphone et de 14 à 16 h sur place

SNJ INFO (sous-titre : L761-2)

Organe du SNJ Ile-de France
 33, rue du Louvre, 75002 Paris
 Tél.: 01 42 36 84 23
 Fax : 01 45 08 80 33
 Site : www.snj.fr
 Mail : contact-rp@snj.fr

Directeur de la publication :
 Mario Guastoni
 Responsable éditorial :
 Eric Bissenger
 Commission paritaire :
 0996-5548
 Imprimerie : Hemmerlé
 75002 Paris